

COMMISSARIAT GENERAL

DIRECTION DES FINANCES 

DIVISION COMPTABILITE DES RECETTES
FISCALES

NOTE D'INFORMATION N° 013 /2024/OTR/CG/DF/DCRF

Relative à la reprise des paiements des impôts, droits et taxes à travers les plateformes des banques UTB et IB Bank-Togo

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance de tous les contribuables et partenaires que les services de paiement à travers les plateformes informatiques des banques commerciales partenaires **Union Togolaise de Banque (UTB)** et **International Business Bank-Togo (IB Bank-Togo)** sont à nouveau rétablis et disponibles pour les paiements de leurs impôts, droits et taxes.

Le Commissaire Général remercie chacune et chacun pour son aimable compréhension.

Fait à Lomé, le 31 MAI 2024



Le Commissaire Général pi

Philippe Kokou B. TCHODIE